

Association



4 hameau des Poulinières"
35 370 Argentré-du-Plessis
Tél. 02 99 96 65 73

**Propositions faites par l'association
« VIVRE A ARGENTRE »
au groupe de travail concernant « BRETAGNE EAU PURE III »
le 21 novembre 2001**

Représentants de l'association : Michel BARRE, Gérard BERCHE.

Idées fondamentales à mettre en oeuvre

1 - Mettre en oeuvre systématiquement des actions d'information et de communication en développant la nécessité d'avoir, à quelque niveau que ce soit et quelles que soient les fonctions exercées, un comportement citoyen : chacun doit se sentir responsable en ce qui concerne la qualité (et la quantité) de l'eau et faire preuve de civisme.

2 - S'il est nécessaire de mettre en oeuvre des actions curatives, notamment dans le domaine agricole où certaines pollutions ont atteint un seuil alarmant, ce sont les actions préventives qu'il convient de privilégier, ainsi que les actions éducatives auprès de l'ensemble des publics et notamment du public scolaire toujours très réceptif dès lors que les démonstrations sont concrètes et non pas théoriques.

3 - économiser l'eau, c'est aussi participer à l'amélioration de sa qualité : moins on en utilise, et moins on en pollue. De toutes façons, l'eau devient de plus en plus un produit rare et cher.

4 - bien que nous soyons, en Bretagne notamment, des utilisateurs d'eaux de surfaces essentiellement, il convient de ne pas oublier les nappes phréatiques ; il serait bon de bien connaître celles-ci (localisation, étendue) et de veiller à leur protection. En cas de problème sur les eaux de surface, le recours aux nappes phréatiques est susceptible de s'imposer.

5 - les zones humides participent également à l'épuration de l'eau, comme les fossés et les talus. Il convient donc de les préserver au maximum (en évitant en particulier de les réintroduire dans les aménagements fonciers pour les cultiver en les drainant). En outre, elles jouent un rôle non négligeable dans la retenue des eaux et la lutte contre les crues.

Actions spécifiques

1 - Procéder au recensement systématique de toutes les formes de pollutions qui existent actuellement et qui se retrouvent dans l'eau : nitrates, pesticides, phosphates, glyphosates, métaux lourds, matières organiques, etc ...

2 - procéder au recensement systématique de tous les « pollueurs » quels qu'ils soient et essayer de déterminer la part qu'ils représentent dans chacune des pollutions recensées précédemment : agriculteurs, collectivités publiques, entreprises, responsables des réseaux routiers, SNCF, particuliers, autres ... (pollutions accidentelles par exemple).

3 - Analyser les mesures à promouvoir, soit par catégories de pollution, soit par catégories de pollueurs, les deux pouvant ensuite se recouper. Dans le cas présent, les deux représentants de « VIVRE A ARGENTRE » ont opté pour la seconde solution et ont fait les propositions suivantes :

AGRICULTEURS : un groupe de travail spécifique a été constitué pour réfléchir à la question ; sans se substituer à lui, nous avons insisté pour que les actions soient conduites non seulement en aval (« actions curatives »), mais également fortement en amont (« actions préventives ») ; à titre d'exemple a été citée la possibilité pour les agriculteurs de conserver ou de recréer talus et fossés qui participent fortement à la protection de l'eau en retenant certaines matières polluantes.

COMMUNES : elles doivent avoir un caractère exemplaire et participer fortement à l'information et à la communication. Il leur est possible d'agir dans différents domaines :

- **Assainissement** : mise aux normes des stations d'épuration, incinération des boues qui en proviennent avec mise en décharge spéciale des résidus, contrôle des assainissements individuels et incitation à la mise aux normes.
- **Plan d'occupation des sols** (S.C.O.T. suivant la nouvelle dénomination) : ne créer à proximité des agglomérations que des zones d'habitat raccordables au tout à l'égout ; n'autoriser les « zones banales » que dans la mesure où les surfaces sont suffisamment importantes pour garantir des assainissements autonomes performants (ou par regroupement en assainissement collectif autonome).
- **Nettoyage des rues** : systématiser l'application de la charte phytosanitaire dans toutes les communes, avec formation des personnels techniques responsables.
- **Entretien des espaces verts** : respect des normes agricoles qui seront adoptées par les groupes de travail.

ENTREPRISES : comme pour l'assainissement, il conviendrait de procéder à des études systématiques des rejets produits par toutes les entreprises, afin de déterminer le mode de traitement le plus approprié et non le rejet automatique, surtout pour les petites entreprises, vers le réseau communal d'assainissement, pas forcément adapté pour traiter les effluents concernés.

Le rejet vers le réseau collectif présente donc un danger certain alors que devrait s'imposer soit le traitement spécifique par station d'épuration adaptée (cas des grandes entreprises), soit l'envoi de ces effluents vers des entreprises spécialisées dans leur recyclage.

L'étude devrait être renouvelée chaque fois que l'entreprise modifie les traitements appliqués dans sa production.

CAS DES ROUTES ET DES PARKINGS :

- Le lessivage des surfaces bitumées par les eaux de pluie conduit à envoyer vers les ruisseaux et les rivières tous les produits toxiques issus de la circulation et notamment les métaux lourds et les produits pétroliers. Il conviendrait de systématiser la récupération des eaux dans des bassins appropriés où elles peuvent être filtrées avant d'être rejetées dans la nature.
- Ne pourrait-on réaliser quelques opérations exemplaires qui pourraient servir de témoin : on construit fréquemment (comme en ce moment à Argentré du Plessis) des bassins d'orage qui restent de façon quasi permanente à sec ; les eaux de parkings et de routes ne pourraient-elles pas y faire l'objet d'un traitement avant leur rejet vers les ruisseaux et les rivières ?
- Le traitement des abords des voies routières devrait se faire systématiquement dans le respect de la charte phytosanitaire, quel que soit le responsable des voies (sociétés privées, Etat, département ou commune).
- N'y a-t-il pas à étudier des plantations spécifiques le long des voies routières, plantations qui participeraient mieux à la purification des eaux de ruissellement ?
- L'entretien des fossés est à assurer de manière régulière de façon à évacuer périodiquement les matières organiques qui s'y accumulent, surtout avec le broyage des herbes qui s'amoncellent et pourrissent dans le fond.

CAS DES VOIES FERREES :

Les observations formulées ci-dessus à propos des routes sont intégralement valables pour les voies ferrées. On y ajoutera le fait que lors de l'application des traitements spécifiques, la SNCF ne respecte absolument aucun site, déversant les traitements aussi bien dans la traversée des villes et villages que dans celle des cours d'eau ou à proximité des fossés d'écoulement des eaux.

CAS DES PARTICULIERS

Il s'agit avant tout de mieux communiquer afin de bien informer et d'expliquer. Il va de soi que les associations et les communes peuvent et doivent constituer un excellent relais dans cette communication qui doit porter essentiellement sur :

- l'assainissement autonome : pourquoi les mises aux normes ?

- le désherbage et l'utilisation des pesticides : apprendre à supporter un peu d'herbe, ne traiter qu'en cas de nécessité, ne pas traiter les surfaces nues ou à proximité des fossés, respecter strictement les doses prescrites, utiliser les molécules les moins polluantes, ne pas rejeter les eaux de rinçage dans le réseau d'eaux usées, etc ...
- la qualité des produits du jardin qui ne peuvent présenter l'aspect des produits du commerce ayant subi de multiples traitements, mais qui ont bien d'autres avantages.

Et il convient encore une fois de bien insister sur l'importance de la communication vers les enfants d'âge scolaire ; ils sont certainement les plus aptes à faire passer les messages vers les parents et à faire évoluer les situations.

CAS DES PRESCRIPTEURS :

Ceux-ci doivent être associés à toutes les réflexions engagées. En outre, ils peuvent servir de moyen de contrôle : n'est-il pas possible, en effet, par leur intermédiaire, de connaître avec exactitude les quantités de produits utilisés ainsi que les utilisateurs.

Bien entendu, il convient également de contrôler le respect par les prescripteurs des règlements en vigueur.

CAS DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES :

Bien entendu, il convient de lutter rapidement contre les pollutions accidentelles. Mais le sont-elle toutes vraiment ? L'accident ne résulte-t-il pas d'abord d'un défaut d'entretien ou d'une anomalie par rapport aux normes ? Là encore, les contrôles, notamment des entreprises les plus dangereuses, s'impose de façon régulière.

Conclusions

Nos représentants ont tout à fait été d'accord pour que les idées développées par « VIVRE A ARGENTRE » soient appropriés par le groupe qui les a acceptées et présentées au nom du groupe. Ils n'ont pas voulu revendiquer une quelconque exclusivité, et ce d'autant qu'elles faisaient en partie la synthèse de certaines idées déjà discutées au cours des diverses réunions.

Ces idées seront présentées lors de la prochaine réunion, avec le groupe consacré plus spécifiquement au milieu agricole. Bien entendu, il s'agira ensuite de déterminer des priorités dans cet ensemble, en fonction de leur faisabilité d'une part et des résultats espérés d'autre part, et d'obtenir les moyens pour les appliquer ensuite.

« VIVRE A ARGENTRE » a souhaité également rester présent au niveau du groupe de pilotage qui détermine les orientations, précise les actions et les moyens et assure le suivi des résultats grâce aux travail réalisé par les techniciens spécialisés.

“La nature ne se consomme pas, la dégrader c'est se détruire soi-même”